

unifiber

**HÉ PSSST... ON A UNE
BONNE NOUVELLE
POUR VOUS !**



**Félicitations, aujourd'hui marque la première
étape de votre raccordement à notre réseau
de fibre optique !**

**Voici les démarches à suivre en quelques étapes
simples et rapides.**

Votre connexion à la fibre optique simple et rapide



Vous habitez une maison individuelle

1. Contactez l'opérateur de votre choix afin de fixer une date pour entrer la fibre dans votre habitation et y installer le boîtier Unifiber.

Un technicien vous contactera par téléphone pour fixer ensemble l'emplacement précis de l'arrivée de la fibre.

Le jour du rendez-vous, après accord et signature du dossier technique, le technicien commencera le travail. Il réalisera le raccordement de votre habitation au réseau de fibre optique.

2. Votre connexion à la fibre est activée

Un deuxième rendez-vous sera pris par l'opérateur de votre choix afin de venir activer son service sur le boîtier Unifiber.



Vous habitez un immeuble à appartements

1. Avez-vous déjà contacté votre syndic ou le gestionnaire de votre immeuble ?

C'est déjà le cas ? Et sa réponse est positive ?
Vous pouvez passer directement à l'étape 2.

2. Contactez l'opérateur de votre choix afin de fixer une date pour entrer la fibre dans votre habitation et y installer le boîtier Unifiber.

Un technicien vous contactera par téléphone pour fixer ensemble l'emplacement précis de l'arrivée de la fibre.

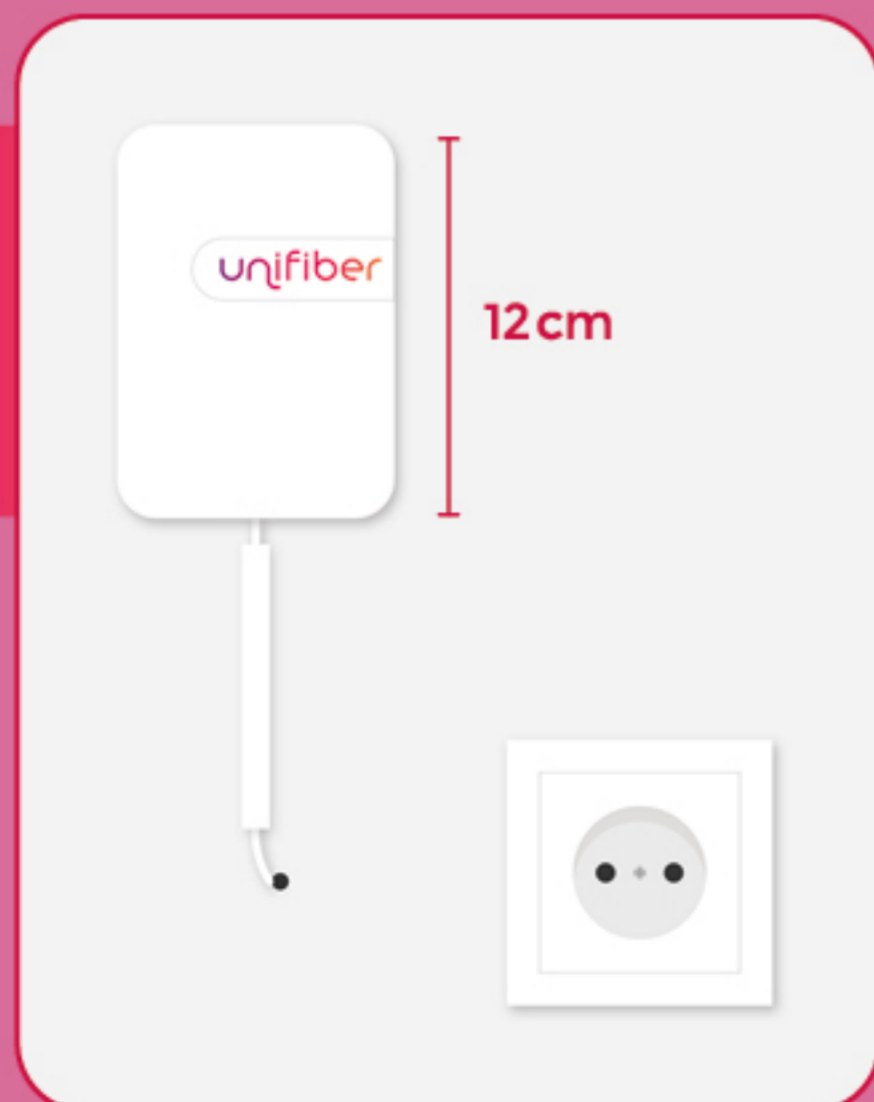
Le jour du rendez-vous, après accord et signature du dossier technique, le technicien commencera le travail. Il réalisera le raccordement de votre habitation au réseau de fibre optique.

3. Votre connexion à la fibre est activée

Un deuxième rendez-vous sera pris par l'opérateur de votre choix afin de venir activer son service sur le boîtier Unifiber.

Bon à savoir :

le boîtier Unifiber est à installer près d'une prise et du point d'arrivée de la fibre.



Le saviez-vous ? L'autorisation de déploiement de la fibre dans votre immeuble ne peut se faire que sur approbation de l'assemblée générale ou lors de la réunion des co-proprétaires. Sans cette autorisation, la fibre ne peut être installée dans votre appartement.

Toutes les infos ici



unifiber.be

